

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9018.90.60	Instruments et appareils électro-médicaux, leurs parties et accessoires : Instruments et appareils électro-chirurgicaux, leurs parties et accessoires . . . . .	7,9 %	C
9018.90.70	Autres . . . . .	4,2 %	C
9018.90.80	Autres . . . . .	7,9 %	C
9019	Appareils de mécano-thérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire; leurs parties et accessoires :		
9019.10	Appareils de mécano-thérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; leurs parties et accessoires :		
9019.10.20	Appareils de mécano-thérapie et appareils de massage; leurs parties et accessoires . . . . .	4,2 %	C
9019.10.40	Autres : Appareils électriques et leurs parties . . . . .	4,2 %	C
9019.10.60	Autres . . . . .	7,9 %	C
9019.20.00	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire; leurs parties et accessoires . . . . .	3,7 %	C
9020.00	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible; leurs parties et accessoires :		
9020.00.40	Appareils respiratoires autonomes de plongée destinés à être portés par les plongeurs (sans surveillant) . . . . .	Franchise	D
9020.00.60	Autres appareils respiratoires et masques à gaz : Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
9020.00.90	Autres . . . . .	3,7 %	C
9021	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité; leurs parties et accessoires :		
9021.11.00	Prothèses articulaires et autres appareils d'orthopédie ou pour fractures; leurs parties et accessoires :		
9021.19	Prothèses articulaires et leurs parties et accessoires . . . . .	7,2 %	C
9021.19.40	Autres : Plaques vissées, vis et clous et autres dispositifs ou appareils de fixation internes . . . . .	7,2 %	C
9021.19.80	Autres . . . . .	5,8 %	C